

Décision

Générale

colonial

Décision n° 31-315-1923 Congé.

n° 31-315-1923

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 février 1923

Numéro JO

n° 315 du 28/02/1923

Date du numéro

28 février 1923

TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence de trois mois est accordé à M. Lhecritle, procureur de la République, chef du service judiciaire.